

Montreuil,
le mercredi 24 septembre 2025

Émetteur : Direction du développement et de l'accompagnement RH

Objet : Convention Ucanss-Gendarmerie nationale : un partenariat pour accompagner les transitions professionnelles des Gendarmes vers la Sécurité sociale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le 13 juin dernier, l'Ucanss et la Gendarmerie nationale ont signé une convention destinée à favoriser les transitions professionnelles des gendarmes et de leurs conjoints.

Sur l'ensemble du territoire, la Sécurité sociale propose une grande diversité de métiers, porteurs de sens et d'opportunités, susceptibles d'attirer les gendarmes en reconversion ainsi que leurs conjoints. Ce partenariat a pour ambition de faire converger les besoins en recrutement de la Sécurité sociale avec les projets de reconversion des gendarmes et de leurs conjoints.

LES ATOUTS DE CE PARTENARIAT

- **Un vivier** de gendarmes en transition professionnelle et leurs conjoints présents sur tout le territoire métropolitain et en outre-mer.
- **Des profils alignés avec vos besoins :** des candidats sensibles à la mission de service public, avec des compétences dans les domaines du contrôle, des fonctions support, de l'informatique, du soin et du médico-social...
- **Un réseau actif de correspondants (conseillers en transition professionnelle - CTP)** en charge de l'accompagnement des transitions professionnelles des gendarmes et de l'accès à l'emploi de leurs conjoints : 1 bureau central, 22 Centres d'orientation en région et 8 antennes en outre-mer.

LES ACTIONS PRÉVUES

- **Diffusion des offres d'emploi :** les offres publiées sur LSR sont saisies par les conseillers en transition professionnelle de la Gendarmerie dans leur plateforme d'emploi (ORYX) permettant ainsi l'accès des conjoints de gendarmes et des gendarmes en transition professionnelle aux opportunités d'emploi de l'organisation de Sécurité sociale.

- **Accompagnement des candidats** : lorsqu'un gendarme en reconversion / conjoint postule, il est accompagné par son conseiller en transition professionnelle de la Gendarmerie avant que sa candidature ne soit transmise à l'organisme local via l'annonce publiée sur LSR. Si vous le souhaitez, un contact direct dans vos services peut être privilégié et identifié. En effet, dans le cadre de son accompagnement, le conseiller en transition professionnelle de la Gendarmerie peut avoir besoin d'information complémentaire sur le poste, le profil recherché etc.
- **Sélection des profils** : à réception d'une candidature de gendarme sur LSR, l'organisme l'étudie et prend contact avec le conseiller en transition professionnelle de la gendarmerie, interlocuteur privilégié des services RH, pour échanger sur les suites à donner à la candidature qu'elles soient positives ou non.

À noter :

Aucune participation financière n'est requise pour bénéficier de ce partenariat.

Selon vos besoins spécifiques, vous avez la possibilité d'enrichir le partenariat directement avec le centre d'orientation et de reconversion (COR) de votre région. Pour cela, il convient de désigner un ou des personnes référentes au sein de votre organisme.

Un suivi général est organisé annuellement avec l'Ucanss et le Bureau de la Reconversion et de la Transition professionnelle de la Gendarmerie (bureau central, à la Direction générale de la Gendarmerie nationale).

je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle Bertin

Directrice

Document(s) annexe(s) :

- Liste des réseaux des Centres d'orientation et de reconversion (COR) de la Gendarmerie au sein desquels les conseillers en transition professionnelle (CTP) accompagnent les gendarmes et leurs conjoints
- Un support de présentation